

REGLEMENT SPECIFIQUE JEUNES

DU COMITE DE BASKET BALL DE LOIRE ATLANTIQUE

ARTICLE 1 : -

Le présent règlement vient en complément des dispositions applicables à tous les championnats, et exposées dans le Règlement Sportif Départemental.

ARTICLE 2 - ENGAGEMENTS

➤ Le championnat « Jeunes » du Comité Départemental est ouvert aux équipes Masculines et Féminines des catégories :

- **U18 - U19 - U20** – Juniors,
- **U16 - U17** - Cadets(tes),
- **U14 - U15** - Minimes,
- **U12 - U13** - Benjamins(nes),
- **U10 - U11** - Poussins(nes),
- **U08 - U09** - Mini-Poussins(nes)

à raison d'une ou plusieurs équipes par groupement sportif.

➤ Les joueurs (ses) brûlés (ées) du Championnat Régional (Masculin et Féminin) ne peuvent participer à ce championnat.

ARTICLE 3 – SYSTEME DES EPREUVES

Le championnat se déroule en 2 phases.

A l'issue de la 1^{ère} phase :

Montée automatique au niveau supérieur des équipes classées 1^{ère} de chaque poule en 1^{ère} phase en tenant compte du classement (cf. § VIII Règlement Sportif). Les derniers de D1 - D2 seront susceptibles de descendre.

Les derniers de U13 AR seront susceptibles de descendre en D1.

Les commissions sportive et technique sont seules habilitées à apporter les modifications à ce règlement.

ARTICLE 3.1 – SPECIFIQUE AU CHAMPIONNAT ELITE

- Entre les 2 phases, le groupement sportif pourra modifier la composition de ses équipes et devra fournir une liste de brûlés (pour les U11 : 4 brûlés et pour les autres catégories : 5 brûlés).

ARTICLE 4 – CATEGORIES D'ÂGE COMMUNES AUX LICENCIES MASCULINS ET FEMININES

| Catégories | Age | Année de naissance |
|--------------------|------------------|--------------------|
| Mini Basket | | |
| U7 | 6 ans et avant | 2008 et 2009 |
| U8 - U9 | 7 et 8 ans | 2006 et 2007 |
| U10 - U11 | 9 et 10 ans | 2004 et 2005 |
| Jeunes | | |
| U12 - U13 | 11 et 12 ans | 2002 et 2003 |
| U14 - U15 | 13 et 14 ans | 2000 et 2001 |
| U16 - U17 | 15, 16 ans | 1998 et 1999 |
| U18 - U19 - U20 | 17, 18 et 19 ans | 1997 – 1996 - 1995 |

ARTICLE 5 – ARBITRES ET TABLES DE MARQUE

Le groupement sportif recevant est tenu :

- d'assurer l'arbitrage, sauf pour les divisions désignées par le Comité.

- de mettre en place des personnes licenciées (jeunes sous le contrôle d'un adulte) et tout le matériel pour la bonne tenue de la feuille de marque et du chronométrage.
- En cas de licence manquante, une pénalité financière sera imputée au groupement sportif fautif (voir dispositions financières du CD 44).
- En cas de réclamation ou d'incidents pour quelque motif que ce soit, l'arbitre doit lui-même se charger de l'acheminement de la feuille de marque au plus tard le mercredi.

ARTICLE 6 – SURCLASSEMENT DE CATEGORIE

Voir annexe 1.

ARTICLE 7 - MIXITE

Voir le règlement **U8 à U11**

ARTICLE 8 – NOMBRES DE RENCONTRES AUTORISEES PAR WEEK -END

1 - Un(e) joueur (se) de la catégorie « U20 à U16 » ne peut participer à plus de 2 rencontres par week-end.

2– Un(e) joueur (se) de la catégorie U15 peut jouer 2 rencontres dans le week-end **uniquement dans sa catégorie (article 429 des RG)**.

3 - Un(e) joueur (se) des catégories « **U13 à U8** » ne peut participer à **plus d'une rencontre par week-end.**

4 - La journée de championnat s'étend du Vendredi soir au Dimanche soir.

5 - Les équipes **U10 et U11** ne seront pas autorisées à jouer les rencontres remises le week-end du plateau **U10 et U11**. Les groupements sportifs devront trouver une date avant cette échéance pour le bon déroulement de la compétition. (Impératif en D1).

ARTICLE 9 -

Le Bureau du Comité Départemental 44 est habilité à prendre toute décision dans les cas non précisés dans le présent règlement ou dans ses Règlements Généraux.

ARTICLE 10 - ARBITRAGE

Les arbitres sont désignés par le CD44 pour les divisions suivantes :

- **U17** D1, 1^{ère} phase
- **U13** Accès Région 1^{ère} Phase
- **U17** Elite 2^{ème} phase
- Et **U15** Elite 2^{ème} phase à condition qu'il y ait un nombre suffisant d'officiel.

Les frais d'arbitrage seront réglés à part égales entre les équipes en présence.

ARTICLE 11 - HORAIRES

1. Chaque groupement sportif recevant organise son planning en fonction du nombre de rencontres et de la longueur des déplacements des visiteurs.
2. L'horaire doit être fourni au groupement sportif visiteur 15 jours au moins avant la date de la rencontre.
3. La convocation par mail est obligatoire en cas de différents seuls les écrits échangés pourront être pris en considération.
4. En cas de litige entre les groupements sportifs, la commission sportive fixera les horaires des rencontres.
5. Le samedi ne pas convoquer les catégories :
 - U9 et U11 après 18h00
 - U13 et U15 (sauf U15 Elite 2^{ème} phase dont l'horaire officiel est fixé le dimanche matin) après 19h00.
 - U17 (sauf D1 1^{ère} phase et Elite 2^{ème} phase dont l'horaire officiel est fixé le dimanche) et U20 avant 18h00 et après 20h30.

LES CONVOCATIONS DU SAMEDI MATIN JUSQU'A 13H00 INCLUS DANS TOUTES LES CATEGORIES DOIVENT FAIRE L'OBJET D'UNE DEROGATION.

6. Le dimanche peuvent être convoqués à partir de :

9h30 les U11 et U9

Tous les U17 et U20 peuvent jouer le dimanche jusqu'à 13h30

LES CATEGORIES U9, U11, U13 et U15 NE PEUVENT ÊTRE CONVOQUEES APRES 12h00 LE DIMANCHE.

7. Une équipe ayant un (une) ou plusieurs joueurs(es) en apprentissage (attestation à fournir à la commission sportive) peut demander une dérogation d'horaire (cette dérogation sera systématiquement accordée pour les rencontres à domicile).

ARTICLE 12 –MODALITE DES DEROGATIONS D’HORAIRE

- Toute demande d'avance, de report ou inversion devra être signalée par FBI WEB V.2 à la Commission Sportive (avec motif détaillé) en y joignant le ou les justificatifs éventuels.
- Tout groupement sportif demandeur (D1 U17 ou U20 1^{ère} phase ; U13 Accès Région ; U17 ou U20 Elite), ayant une ou plusieurs équipes désignées (arbitres nommés par le CD), devra communiquer 30 jours avant la date effective de la rencontre, son intention au groupement adverse qui répondra **dans les 10 jours suivant la demande.**
- Sans réponse dans ce délai, la Commission Sportive statuera.
- Un changement de date devra faire l'objet d'une dérogation au plus tard le mercredi précédant la date de la rencontre (la réponse du club adverse devra être faite avant le jeudi midi).
- La Commission Sportive décidera de la confirmation ou non de la modification.

Des dates d'avance ou de report sont planifiées au calendrier général du CD.

Pour reporter un match, il faut un motif sérieux et vérifiable (terrain impraticable, justificatif mairie, épidémie certificats médicaux, classes scolaires transplantées avec justificatifs.).

L'absence, la blessure ou la maladie d'un joueur ne constitue pas un motif suffisant de report. Ce sont des aléas de la compétition.

ARTICLE 13 - TITRE

Les premiers des poules ELITE disputent une finale pour le titre de champion départemental sauf en U11.

U12 et U13 (benjamins)

Points particuliers Pour les Accès Région U12 et U13 (benjamins) 1^{ère} phase :

- les arbitres sont désignés par le CD44.
- Les frais d'arbitrage seront réglés à part égales entre les équipes en présence.

Cahier des Charges U12 et U13 – Benjamins Accès Région

OBLIGATIONS

- S'entraîner au moins 3 heures par semaine en 2 séquences.
- Etre le Manager et l'Entraîneur : (contrôle sur les feuilles de marque).
- Posséder le diplôme entraîneur Jeune (obligation imposée par la Ligue pour la phase Régionale).

U10 – U11 (Poussins-es)

ARTICLE 14 - REGLEMENT POUSSINS-POUSSINES U10 et U11

Le jeu se déroule en 4 contre 4 avec un minimum de **6 joueurs (ses)**, soit 2 remplaçant obligatoire.

- Pour valider un lancer franc, la zone d'appel des appuis est prise en compte et non pas la zone de réception après le tir. Le lancer franc s'effectue sans élan, le joueur (se) peut ainsi retomber au-delà de la ligne des lancer-francs après avoir lâché le ballon.
- **Mixité :**
 - Un seul joueur de sexe différent sur le terrain.
 - Pour la mixité, seulement des filles avec des garçons (2 maxi par équipe) en Elite et D1.
 - Mixité possible pour D2 et D3 (2 maxi par équipe).
 - Les équipes de D2 ayant une mixité ne peuvent accéder à la D1 en 2^{ème} phase.
 - Les groupements sportifs qui auront omis de déclarer une mixité, verront leur équipe perdre la rencontre par pénalité.

ARTICLE 15 – DIRECTIVES TECHNIQUES U10 et U11 (POUSSINS-ES)

- Chaque joueur (se) doit obligatoirement jouer un temps de jeu supérieur à la valeur d'une période.
- **En aucun cas** un joueur (se) ne doit jouer 2 périodes consécutives en entier, et son temps total de jeu ne peut excéder la valeur de 3 périodes.
- Pour pouvoir exprimer son agressivité défensive et notamment intervenir sur le dribbleur en mouvement, un joueur (se) doit faire face au porteur (se) de balle, ceci afin d'éviter tout contact provoqué par derrière, mais aussi sur les côtés. Il est donc interdit de chercher à prendre le ballon à un dribbleur si le défenseur n'a pas ses appuis face au dribbleur pour privilégier la recherche de placement par rapport à l'agressivité.
- **Les paniers à 3 Points sont acceptés.**

Commentaire :

- *Le but n'est pas de sanctionner mais d'éduquer, la première intervention doit être explicative.*
- *Le Règlement interdit le flottement. Cela interdit également le placement en « libéro » d'un joueur (se) au milieu de la zone restrictive défensive.*
- *Cela autorise l'aide et reprendre (3 secondes).*
- *Si les attaquants sont placés au bord de la raquette, alors les défenseurs peuvent à l'évidence stationner à l'intérieur de la zone restrictive aussi longtemps que l'attaquant ne s'écarte pas.*

U8 et U9 (mini)

ARTICLE 16 – REGLEMENT U8 ET U9

Deux niveaux d'engagement (avec repères pour les clubs) :

- Confirmés ou Débutants

Deux phases de championnat

Les feuilles des rencontres devront être envoyées en même temps que les autres feuilles, les résultats seront enregistrés par les clubs. Les poules de la 2^{ème} phase seront élaborées par la sportive en fonction des résultats de la 1ère phase.

- CONFIRMÉS :
 - Avoir, au minimum, 3 joueurs capables de :
 - Traverser le terrain en dribblant main droite ou main gauche,
 - Tirer en course main forte correctement (empreintes et gestuelle),
 - Faire des passes en mouvement,
 - Se reconnaître attaquant ou défenseur assez rapidement.

- CONFIRMÉS :
 - Équipe de 6 joueurs minimum :
 - 3 X 3 – ballon N° 5,
 - 2 X (2 x 6 mn décomptées) – 5mn de pause entre 2 mi-temps – 1mn de pause entre 2 ¼ temps,
 - 1 temps mort par ¼ temps,
 - Changements autorisés,
 - Tous les joueurs doivent rentrer dans chaque mi-temps,
 - **1 joueur ne peut pas jouer tout le match ni une période entière.**

Mixité possible

- DÉBUTANTS :
 - N'avoir au maximum que 2 joueurs « confirmés ».

- DÉBUTANTS :
 - Équipe de 6 joueurs minimum :
 - 3 X 3 – ballon N° 5,
 - 2 X (2 x 6mn décomptées) – 5mn de pause entre 2 mi-temps – 1mn de pause entre 2 ¼ temps,
 - 1 temps mort par ¼ temps,
 - Changements autorisés,
 - Tous les joueurs doivent rentrer dans chaque mi-temps,
 - **1 joueur ne peut pas jouer tout le match ni une période entière.**

- AVANT MATCH (débutants uniquement) :
 - Échauffement libre (5mn),
 - Relais sur la largeur du terrain :
 - Aller : slalom en dribbles – Retour : dribbles + passe (adapter au nombre de joueurs)
 - Tirs en course après contournement de 5 plots:
 - Compter le nombre de paniers réussis par équipe (si égalité, l'équipe la plus rapide gagne)

Pour chaque épreuve:

Équipe vainqueur : 6pts Équipe vaincue : 4pts

Mixité possible

Possibilité de ne commencer qu'en 2^{ème} phase en Débutants.

ARTICLE 17 – ASPECTS TECHNIQUES

RECOMMANDATIONS TECHNIQUES

Défense HOMME A HOMME obligatoire de U9 jusqu'à U15 compris.

Elle s'effectue tout terrain pour les U9 et U11. Elle est recommandée pour les autres.

C'est une organisation collective ou chaque joueur prend en charge indifféremment un joueur adverse.

Nous préconisons de faire défendre, **immédiatement**, un joueur sur le porteur de balle pendant que les autres s'organisent le plus vite possible pour défendre sur les autres joueurs, lors d'une perte de balle.

Pour les U9 :

- il est recommandé d'être placé(e) face à l'attaquant pour intervenir sur le ballon, les interventions par derrière ou sur le côté doivent être sanctionnées par une faute **s'il y a contact**.
- on peut changer de joueur, **notamment** lorsque la situation le demande (défenseur dépassé par le porteur de balle).

Pour les U11 :

- idem U9,
- on peut prendre à 2 le porteur,

- l'aide défensive doit être une action, ce qui suppose que l'on marque un joueur, mais que l'on peut, s'il y a danger, venir aider un partenaire. On ne doit pas être « planté » dans la raquette à attendre pour aider, sauf si l'attaquant que l'on marque est proche de la « raquette ».

Pour les U13 :

- idem U11,
- la Zone Press est autorisée tout terrain.

Pour les U15:

- idem U13,
- la Zone Press est autorisée.

Pour les U17 :

- règlement FFBB.

Commentaires :

Nous rappelons que la défense de zone est interdite jusqu'en U15.

Une défense est dite en zone si les joueurs (ses) ne défendent pas en Homme à Homme et qu'ils se contentent d'occuper des espaces prédéfinis dans la zone restrictive ou en périphérie de celle-ci.

Nota : Une attaque large (aux alentours des 6,25m), et en mouvement, permet d'éviter un regroupement défensif adverse, source de confusion avec une défense de zone.

Sur le plan pédagogique, jusqu'en U13, les écrans sont fortement déconseillés (bien qu'autorisés par le règlement) et non formateur.

ARTICLE 18 - REGLES D'ARBITRAGE U09 et U11

- **LE MARCHER :**

Une grande tolérance est prévue pour la règle du marcher, surtout sur les phases de tir en course et de départ en dribble.


Par contre, on doit être attentif à faire respecter la règle de la reprise de dribble.

- Un joueur est hors-jeu lorsqu'il touche le sol SUR ou EN DEHORS des limites du terrain.
- Aucune tolérance sur les reprises de dribble.

- Aucune tolérance sur les dribbles à deux mains.
- Sur une faute commise sur le tireur :
 - Si le panier est réussi, panier accordé, **aucune réparation supplémentaire**
 - Si le panier n'est pas réussi, il est accordé deux lancers francs.
- Pas d'application de la comptabilisation des fautes d'équipe.
- Pas de faute antisportive, technique ou disqualifiante
- Les règles des 3 secondes, 8 secondes et 24 secondes ne sont pas appliquées.
- La règle du retour en zone n'est pas appliquée

Les autres points du règlement sont appliqués selon les textes en vigueur. On rappelle toutefois que l'accompagnateur de l'équipe et l'arbitre d'une rencontre de Mini-basket doivent surtout se comporter comme des éducateurs et chercher à communiquer avec les joueurs (es), pour expliquer et non pas seulement réprimander ou sanctionner.

Le Président
OLIVIER Yannick



Le Secrétaire Général
ERRIEN Patrick

